

## Conseil Municipal du 16 juin 2020

### Le seize juin

### Deux mille vingt

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay,  
Dument convoque à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,  
Sous la présidence de **Mr LAMARE Rémi**  
Date de convocation du conseil municipal : 11.06.2020

**PRESENTS :** REMI LAMARE (**Maire**) – CHRISTIAN BROUILLET (**adjoint**) – PATRICIA RUMBERGER (**adjointe**) – FABRICE DENIS (**adjoint**) – RITA RENOUE (**adjointe**) – CEDRIC TRANQUARD – ANGELE BEAU – JEAN-MICHEL GUIBERTEAU – MALVAUD WILLIAM – CLERTE LOÏC – ZUBOWICZ BAPTISTE – DELACROIX FANNY – BESSON CLAIRE – FEUILLET ESTHER – BODET AURELIE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** FANNY DELACROIX

Ouverture de la séance à 20h30

### 1. Commissions communales

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal le rôle des commissions municipales . Leurs créations ne sont pas obligatoires . Les commissions émettent un avis sur les sujets de leur ressort mais la décision finale (délibération) appartient au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de créer des commissions communales et d'en désigner les membres suivants, qui acceptent :

### **VOIRIE BATIMENT ASSAINISSEMENT**

*Sont élus :*

LAMARE Rémi  
BROUILLET Christian  
TRANQUARD Cédric  
MALVAUD William  
RENOUE Rita  
GUIBERTEAU Jean-Michel  
BODET Aurélie

### **COMMUNICATION – EVENEMENT**

*Sont élus :*

LAMARE Rémi  
BEAU Angèle  
ZUBOWICZ Baptiste  
DELACROIX Fanny  
CLERTE Loïc

### **BULLETIN COMMUNAL**

*Sont élus :*

DENIS Fabrice  
DELACROIX Fanny  
LAMARE Rémi

CLERTE Loïc  
ZUBOWICZ Baptiste  
BESSON Claire  
BEAU Angèle  
RENOU Rita

## **SITE INTERNET**

*Sont élus :*

DENIS Fabrice  
DELACROIX Fanny  
LAMARE Rémi  
BEAU Angèle  
RENOU Rita  
BROUILLET Christian  
RUMBERGER Patricia  
ZUBOWICZ Baptiste  
TRANQUARD Cédric

M. Zubowicz demande s'il faut des compétences informatiques pour rejoindre cette commission.

M. DENIS dit qu'il s'agit d'un simple traitement de texte ou ajout de document, une formation sera donnée à chaque personne intéressée. M. Denis explique aux conseillers que l'outil est simple d'utilisation.

M. le Maire précise que le site doit être vivant, que les informations doivent être à jour. Un site qui n'est pas régulièrement mis à jour donne une mauvaise image de la commune.

Mme Delacroix explique qu'un site a vocation à durer dans le temps.

-----

M. le Maire explique que les commissions peuvent évoluer dans le temps. Une commission peut être supprimée ou bien créée en cours de mandat.

Mme BODET demande s'il existe une commission pour le cimetière. M. le Maire répond par la négative. La gestion du cimetière se fait par le secrétariat, l'agent technique et le maire et adjoints.

M. le Maire remercie M. Denis pour la rédaction de son compte-rendu concernant la commission bulletin. Mme Beau indique que c'est une excellente idée, même un simple mail retraçant les discussions serait suffisant.

### ***2. Les instances extérieures***

---

M. le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la désignation des représentants de la commune au sein des structures intercommunales et autres syndicats.

Sauf circonstances particulières s'y opposant, l'élection des délégués est soumise aux mêmes règles que celles des élections au conseil municipal

Article L 5211-7 : les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7

Ainsi les délégués sont élus par les assemblées délibérantes des communes au scrutin à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Monsieur le Maire explique le rôle et les missions de chaque instance.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de créer les délégations communales et d'en désigner les membres suivants, qui acceptent :

### **Syndicat d'électrification et d'équipement rural (SDEER)**

Titulaire : M BROUILLET Christian

### **Eaux 17**

Titulaire : M TRANQUARD Cédric

### **SOLURIS 17**

Titulaire : M DENIS Fabrice

Suppléant : M ZUBOWICZ Baptiste

Suppléant : Mme DELACROIX Fanny

### **Syndicat Départemental de Voirie (SDV17)**

Titulaire : BROUILLET Christian

### **Syndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la Gestion du Bassin de la Boutonne (SYMBO)**

Délégué : Jean-Michel GUIBERTEAU

Délégué : Cédric TRANQUARD

### **CNAS**

Délégué des élus : Rémi LAMARE

### **CYCLAD**

Délégué : M BROUILLET Christian

### **Syndicat à Vocation Scolaire d'Archingeay-Les Nouillers (SIVOS Archingeay-Les Nouillers)**

Titulaire : M LAMARE Rémi

Titulaire : Mme RUMBERGER Patricia

Titulaire : Mme BESSON Claire

Suppléant : Mme DELACROIX Fanny

Suppléant : Mme BODET Aurélie

+

(Parent d'élèves : Mme FOUILLADE Ségolène )

### **3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)**

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour ce faire M le Maire demande qui sont les candidats :

#### **1° Les Membres titulaires**

Sont candidats : DENIS Fabrice, BROUILLET Christian, BODET Aurélie

#### **2° Les membres suppléants**

Sont candidats : FEUILLET Esther, MALVAUD William, BESSON Claire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité la Commission d'Appel d'Offres qui se compose comme suit :**

- **Le Maire,**
- **Membres titulaires : DENIS Fabrice, BROUILLET Christian, BODET Aurélie**
- **Membres suppléants : FEUILLET Esther, MALVAUD William, BESSON Claire**

### **4. Nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire rappelle le rôle du CCAS au sein de la commune.

Le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un CCAS peut être composé de 8 à 16 membres (pair) : Dont 50% sont des conseillers municipaux et 50% sont des administrés de la commune.

Il rappelle que l'ancien CCAS était composé de 8 membres. De ce fait, il propose au conseil municipal de fixer le nombre de membres du CCAS à 8 personnes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité le nombre de membres composant le CCAS à huit.**

### **5. Désignation des membres au CCAS**

Monsieur le Maire expose que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est géré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire (Président)
- de membres élus par et parmi le conseil municipal
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Sont candidats : Mme RENOU Rita, Mme FOUILLET Esther, M GUIBERTEAU Jean-Michel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide d'élire à l'unanimité des membres présents en qualité de représentants du Conseil Municipal auprès du C.C.A.S :**

- **Le Maire, Rémi LAMARE, président du CCAS**
- **Mme RENOU Rita**
- **Mme FEUILLET Esther**
- **M GUIBERTEAU Jean-Michel**

## **6. Proposition pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

L'article 1650-1 du code général des Impôts prévoit que chaque commune dispose d'une commission communale des impôts directs (CCID) composé du maire ou adjoint délégué et de six commissaires titulaires et 6 suppléants.

Il rappelle que la durée du mandat de la commission est celle du mandat du conseil municipal.

Le maire dit qu'il convient donc en raison des élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. Il explique que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande à chaque commune d'établir dans un délai de deux mois une liste de 24 personnes. La DGFIP, à partir de cette liste, désignera les 6 membres titulaires et suppléants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer :**

- Gilles TOURNAT
- Régis PIOCHAUD
- Jean-Claude SIRAUD
- Jean-Michel TRANQUARD
- Michel AUDEBERT
- Jean-Claude DENNER
- Jacky GIRARD
- Claude GRATIOT
- Annie POULTEAU
- Eric COMPAGNON
- Jean-Claude BRIOU
- Claudy LARGE
- Gérard VILA CORNELAS
- Jean-Claude DILET
- Angèle BEAU
- Jean-Michel GUIBERTEAU
- Christian BROUILLET
- Frédéric LEVAZEUX
- Rodolphe BODET
- Marie-Thérèse JACQUES
- Mme Véronique DEFFORGE
- Robert ROJEWSKI
- Patrick RAMNOU
- Guy CHAVIGNEAU

## **7. Vote des taux**

Monsieur le Maire rappelle les taux actuels des 3 taxes locales

- ✓ TAXE D'HABITATION : 11.28 %
- ✓ TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES : 16.69 %
- ✓ TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES : 35.14 %

Les taux doivent être votés et transmis avant le 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux au même niveau et cela pour la septième année.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**le conseil municipal décide de voter les taux des 3 taxes locales comme suit :**

✓ TAXE D'HABITATION :	11.28 %
✓ TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES :	16.69 %
✓ TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES :	35.14 %

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal devra réfléchir , pour les prochains exercices, à l'actualisation de ces taux, du moins pour la taxe foncière, la taxe d'habitation devant totalement disparaître en 2023. Il rappelle que 94 % des foyers fiscaux de la commune ne paient plus aucune taxe d'habitation depuis cette année , soit un gain moyen de 500 euros par foyer fiscal. Les frais de fonctionnement de la commune augmentent régulièrement, les dotations de l'état s'érodent petit à petit, une action correctrice s'imposera dans les années à venir.

## **8. Recensement de la population 2021**

Monsieur le Maire informe que le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Il est nécessaire de désigner un coordinateur communal.

Monsieur le Maire propose la mission à Mme RENOU Rita ou M. DENIS Fabrice.

Monsieur DENIS accepte d'être coordinateur communal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M DENIS Fabrice comme coordinateur communal pour le recensement de la population 2021**

## **9. Questions diverses**

- ⇒ **Tour Poitou-Charentes** : Le Maire informe le conseil que le Tour Poitou-Charentes passera sur la commune le vendredi 27 août 2020. Il est demandé à la commune de trouver 22 signaleurs. M BROUILLET sera en charge de la mission. Une publication sera mise sur la page facebook.
- ⇒ **Association** : Monsieur le Maire indique qu'une association Bella des Charentes demande le prêt de la salle des associations pour des activités sportives. Monsieur le Maire indique que Mme Renou et lui-même vont rencontrer cette personne.
- ⇒ **Mariage** : Une administrée demande si leur mariage peut avoir lieu dans la salle municipale compte tenu du nombre d'invités. Le conseil municipal approuve la demande
- ⇒ **Ecole** : Le directeur de l'école va déposer une demande de subvention au titre de l'école numérique (subvention 50%) pour l'achat de matériel informatique
- ⇒ **Ecole** : M BROUILLET indique qu'il a demandé aux enseignants un inventaire du matériel informatique
- ⇒ **Réunion** : prochaine réunion le 7 juillet 2020
- ⇒ **Bulletin** : délimitation des secteurs de chaque conseiller

Séance levée à 23h02

